



CFTTA

Centre de Formations et de Thérapies Transgénérationnelles d'Aquitaine

Bulletin d'inscription

Formation Psychogénéalogie et Analyse Transgénérationnelle

- Je m'inscris au cycle de base de la formation psychogénéalogie et analyse transgénérationnelle à **Paris** :
- Je m'inscris au cycle de base formation psychogénéalogie et analyse transgénérationnelle à **Toulouse** :

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

Email :

Profession :

Une fois reçue votre inscription, nous vous adresserons un contrat de formation qu'il conviendra de nous renvoyer à l'issue du délai de rétractation de 10 jours (ou 14 jours si inscription à distance) avec un chèque d'arrhes de 300 €.

Adresse de facturation (si différente) :

- J'ai bien pris connaissance des conditions générales de participation
- Je m'inscris à la formation sous ma pleine et entière responsabilité

Date :

Signature :

Remplir et retourner à :

CFTTA
Maureen BOIGEN
47 avenue Gambetta
33120 ARCACHON



CFTA

Centre de Formations et de Thérapies Transgénérationnelles d'Aquitaine

Conditions de participation

La psychogénéalogie et l'analyse transgénérationnelle sont des méthodes à visée thérapeutique, elles s'inscrivent en complément d'autres disciplines médicales ou paramédicales.

Le coût pédagogique

inclut l'ensemble de la documentation susceptible d'être remise. Tout stage commencé est dû en totalité. Dès réception du contrat accompagné des arrhes, l'inscription est validée et confirmée ensuite par une convocation pour chacun des stages.

Certificat de praticien

À l'issue de la formation complète, un certificat de praticien en psychogénéalogie et analyse transgénérationnelle est remis sous condition d'avoir effectué la totalité des séminaires et d'avoir soutenu un mémoire en fin de cycle.

Inscriptions

Toute inscription à un cycle de formation, est précédée d'un entretien sur place ou téléphonique (gratuit).

Pour confirmer votre inscription, Il est indispensable de retourner le bulletin ci-joint rempli et signé accompagné du chèque d'arrhes, d'une lettre de motivation et d'un CV.

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée. Sauf en cas de prise en charge institutionnelle, les inscriptions envoyées sans règlement ne seront pas prises en compte.

Vous recevrez une confirmation écrite de votre inscription. Le contrat de formation à retourner paraphé et signé dans un délai minimum de 20 jours avant le début du premier stage.

Financement

Ce contrat entre en vigueur passé un délai de rétractation de 10 jours, à compter de sa signature par le stagiaire. Il s'accompagne d'un chèque d'arrhes s'élevant à 30 % de son coût par cycle de formation,

Coût total de la formation : 3095 €

Le paiement est réparti stage par stage.

Les tarifs sont nets (régime hors TVA) , ils incluent l'ensemble de la documentation remise (supports de formation) hors repas et hébergement.

Les modes de règlement sont : le prélèvement automatique, le paiement échelonné (chèques pré-établis aux dates de séminaires), les règlements en espèces.

Des facilités de paiement peuvent être accordées sous certaines conditions.

Hébergement

Les séminaires sont hors résidentiels. Les repas et hébergements sont à la charge des stagiaires.

Annulation

Passé le délai légal de rétractation dont dispose le stagiaire (10 jours) et sauf cas de force majeure, le CFTTA pourra conserver les arrhes versées, en cas de désistement moins de 15 jours avant le début de la formation.

le CFTTA peut être amené à modifier les horaires d'un stage, le reporter, ou l'annuler: les participants seront alors informés au moins 8 jours à l'avance. En cas d'annulation, seuls les frais pédagogiques seront remboursés aux stagiaires.

Prise en charge par l'employeur et formation permanente

Si vous bénéficiez d'une prise en charge par votre employeur, faites-nous parvenir les renseignements suivants : raison sociale, adresse, téléphone, afin d'établir une convention de formation.

Si vous souhaitez bénéficier d'une prise en charge par le FIFPL (Fond de Formation des Professions Libérales), il est indispensable d'en faire la demande avant le début de la formation auprès du CFTTA et du FIFPL.